



Recommandé  
Département Fédéral de Justice et Police  
Madame la Conseillère fédérale  
Simonetta SOMMARUGA  
Palais Fédéral Ouest  
3003 Berne

Confusius, Philosophe chinois, 551 av. J.-C. a déjà dit : Trois choses ne peuvent être cachées longtemps : le soleil, la lune et la Vérité ». Mais la Vérité n'est pas toujours bonne à dire !

Lieu et date

---

## **Les VICTIMES des membres de la Franc-Maçonnerie et de ses Clubs de services veulent un rétablissement de l'Etat de Droit et demandent réparation.**

Madame la Conseillère fédérale,

En faisant des recherches sur Internet pour comprendre les raisons des dysfonctionnements judiciaires dont nous sommes les VICTIMES depuis de très longues années, nous sommes tombés sur le Site Internet de Worldcorruption.info.

C'est ainsi que nous avons compris que nous sommes, nous aussi, spoliés dans des procédures illégales ou pour le moins arbitraires et nous sollicitons votre intervention pour ordonner l'arrêt de tous les crimes judiciaires contre nous et demandons réparation des préjudices subis.

Il est de votre Devoir d'Autorité suprême de la Confédération et du Département de la Justice, de nous apporter l'assistance nécessaire contre les violations constitutionnelles constantes que nous subissons. Il vous appartient dès lors de demander tous les dossiers aux instances judiciaires de notre Canton.

Après tant d'années de procédures, nous comprenons enfin que nous n'avons rien à attendre du Pouvoir judiciaire en mains de magistrats pour la plupart Francs-Maçons, qui ne font qu'obéir à leur propre « constitution » maçonnique contraire à la Législation fédérale.

Nous nous associons aux arguments de worldcorruption.info qui réfute les sempiternelles dérobades selon lesquelles l'indépendance du Pouvoir judiciaire et la séparation des pouvoirs, ne permettrait pas au Pouvoir politique d'intervenir dans les affaires de Justice.

Nous sommes en plein accord également avec les principes de worldcorruption.info et leurs arguments selon lesquels prétendre qu'il existe une séparation des pouvoirs est erroné. Ceci en sachant que les Parlements des Cantons nomment les juges Cantonaux, que ceux-ci nomment les juges de première instance et que les Chambres fédérales nomment les juges fédéraux... Il devient d'autant plus indécent de parler de séparation des pouvoirs, quand ce sont les Partis politiques qui font les propositions de nominations des Magistrats.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations distinguées.

Copies : [contact@worldcorruption.info](mailto:contact@worldcorruption.info)  
Président(e) du Conseil d'Etat  
Présidence du Grand Conseil

---

Signature